



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Arrêté préfectoral portant modification de la composition du
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et
Technologiques (CODERST)**

Le Préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre et notamment son article 23 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment son article 19 fixant la composition du CODERST ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2020-AP-168-IC du 26 octobre 2020 fixant la composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Vu la validation du Bureau de la Chambre d'Agriculture de la Marne du 4 novembre 2021 ;

Vu les élections de la Chambre de commerce et d'industrie de la Marne du 27 octobre et du 9 novembre 2021.

SUR proposition de Madame la Directrice départementale des territoires ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Les dispositions suivantes du « II – Membres désignés » de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2020-AP-168-IC du 26 octobre 2020 fixant la composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) :

« 3d) au titre de la profession agricole

Titulaires :

- M. Hervé SANCHEZ, 21 bis avenue du général de Gaulle, 51130 VERTUS.

Suppléants :

- M. Nicolas KUNYSZ, 64 rue du Docteur Justin Jolly, 51240 LA CHAUSSEE
SUR MARNE ».

sont remplacées par :

« 3d) au titre de la profession agricole »

Titulaires :

- M. Nicolas KUNYSZ, 64 rue du Docteur Justin Jolly, 51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE.

Suppléants :

- M. Hervé SANCHEZ, 21 bis avenue du général de Gaulle, 51130 VERTUS ».

ARTICLE 2 :

Les dispositions suivantes du « II – Membres désignés » de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2020-AP-168-IC du 26 octobre 2020 fixant la composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) :

« 3f) au titre des industriels exploitants d'installations classées »

Titulaire :

- M. Gérard LESTRADET, CCI Marne en Champagne.

Suppléante :

- Mme Anne-Sophie ROMAGNY, CCI Marne en Champagne ».

sont remplacées par :

« 3f) au titre des industriels exploitants d'installations classées »

Titulaires :

- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Marne ou son représentant ».

ARTICLE 3 :

Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Marne et Madame la Directrice départementale des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chaque membre du CODERST et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Châlons-en-Champagne, le **11 FEV. 2022**

**Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général**


Emile SOUMBO